

**Avis d'entrée en vigueur  
du Règlement 1182-21**

**AVIS AU PUBLIC** est par le présent donné par la soussignée, greffière de la Ville de New Richmond, que le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance ordinaire du 10 janvier 2022, le règlement suivant :

**Règlement 1182-21 décrétant les prévisions budgétaires de l'année 2022,  
de même que les différents taux de taxes et tarifs s'y rattachant**

Le Règlement 1182-21 est déposé au bureau de la municipalité où toute personne peut le consulter pendant les heures normales d'affaires. Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,  
Ce 11<sup>e</sup> jour de janvier 2022

Céline LeBlanc  
Greffière